



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comité Régional Provence Alpes Côte d'Azur F.F.C

Alpes de Haute Provence – Hautes Alpes – Alpes Maritimes – Bouches du Rhône – Var – Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

TROPHEE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR 2018 Réservé aux Féminines REGLEMENT

Article 1 : Ce Trophée est réservé aux féminines Minimes, Cadettes, Juniors et Séniors (4 classements distincts) licenciées au sein du Comité PACA FFC (Epreuves Interrégionales).

Chacune des épreuves sera ouverte aux féminines hors Comité PACA mais celles-ci ne pourront pas faire partie du classement général du challenge PACA FFC.

Article 2 : Participation : Toutes les organisations inscrites au calendrier route PACA (Garçons et Féminines) serait support du Trophée. La participation à l'ensemble des épreuves est donc fortement conseillée. Début le 02/04/2018, Fin le 09/09/2018.

Article 3 : La participation à la finale (sauf sélection en équipe inter régionales ou nationale) est obligatoire pour prétendre au classement général final. La remise des récompenses du Challenge aura lieu à l'issue de la finale le 09 septembre au THOR organisée par le V.C.T.G.

Article 4 : Toutes les épreuves du Trophée PACA seront courues sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 5 : RÉCLAMATIONS ET LITIGES. Pour être valable, une réclamation, de quelque nature qu'elle soit, devra être formulée par écrit au siège du Comité Régional PACA, dans les 2 jours francs suivant l'épreuve.

Article 6 : Le classement pour toutes les catégories sera établi par l'addition des points acquis dans les différentes épreuves selon le barème ci-dessous. Celle qui, dans chacune des catégories, aura totalisé le plus grand nombre de points, sera déclarée vainqueur. En cas d'ex aequo, le classement à l'épreuve finale sera prépondérant.

Article 7 : Les points seront capitalisés à la place scratch de l'épreuve.

Article 8 : Les points attribués seront les suivants :

Place : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 - 11 – 12 - 13 – 14 - 15
Points : 15 12 10 8 6 5 4 3 2 1 1 1 1 1 1

Le vainqueur du TROPHEE, sera la Féminine qui aura le plus de points et ayant marqué au moins 2 fois des points dans les épreuves exclusivement réservées aux féminines. En cas d'ex aequo, elles seront départagées par le nombre de courses courues (avantage au coureur qui a fait le plus de course) puis par le nombre de 1ères places, puis de 2èmes places, puis le nombre de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, le classement obtenu lors de la dernière épreuve du Trophée sera déterminant.

Article 9 : Le classement général sera tenu par Mme Bénédicte VENDELLI et paraîtra sur le Site du Comité Régional PACA.

Article 10 : Les féminines sélectionnées par Le Comité Régional PACA, par les Comités Départementaux, ou participant aux Coupes de France, le ou les jours des épreuves PACA Féminines ou mixtes prendront les points ce jour ou ces jours-là des places sur ces dites épreuves.

Article 11 : Le Comité Régional se réserve le droit de modifier ce règlement en cours de saison et est seul, habilité, à régler tous les litiges concernant les classements. Le règlement de ce challenge ainsi que les classements paraîtront régulièrement sur le site internet du Comité Régional PACA.



CROS
PACA